

**PROCÈS-VERBAL – 17 AVRIL 2018**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2018 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : messieurs les conseillers Frédéric Broué, Jean Léo Legault, Sylvain Marinier et Marc Tassé, madame la conseillère Chantal Gauthier formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : monsieur Alain Paquette, directeur général adjoint et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Était absent : monsieur le conseiller Grant MacKenzie.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

**2018-04-182 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-04-183 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2018**

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2018.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)**

**AGGLOMÉRATION**

**2018-04-184**      **Bibliothèque – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications – Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019**

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications propose une aide financière pour le programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire améliorer la collection de sa bibliothèque ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil dépose, auprès du ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019* et confirme l'engagement de la Ville à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2018-2019 dans l'attente du versement de l'aide financière du Ministère qui se fera en service de dette ;

QUE le conseil autorise la directrice du Service juridique et greffière à signer tout document nécessaire à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-04-185**      **Budget 2018 – Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE la Ville a reçu le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts, dûment approuvé ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte du budget pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts présentant une participation de la Ville de 11 808 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-04-186**      **Adjudication de contrat – Place Lagny – Auvent rétractable**

ATTENDU QUE la Ville souhaite installer un auvent rétractable au-dessus de la scène du bâtiment de la Place Lagny ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine l'octroi d'un contrat pour l'achat d'un auvent rétractable à la société « G2MC inc. » faisant affaire sous le nom « Jardin de Ville », et ce, pour un montant de 10 333,95 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes de la demande de la Ville et de la proposition de prix datée du 20 février 2018 ;

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine l'octroi d'un contrat pour l'installation d'un auvent rétractable à la Place Lagny à la société « Rénosau Construction inc. », et ce, pour un montant de 2 150,03 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes de la demande de la Ville et de la proposition de prix datée du 21 mars 2018 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire 1-47-001-41-927, selon les bons de commande CC\*849 pour l'équipement et CC\*851 pour l'installation.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**2018-04-187 Nomination des commissions permanentes, comité consultatif d'urbanisme et autres nominations - Modifications**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2017-11-739 et qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil modifie la résolution numéro 2017-11-739 de la manière suivante :

- fusionner les deux comités « Environnement, développement et mobilité durables, saines habitudes de vie et des aînés » ainsi que « Urbanisme » en un seul comité appelé « Urbanisme et développement durable », dont les membres sont messieurs Grant MacKenzie, Marc Tassé et Sylvain Marinier ;
- intégrer le comité « Circulation » au comité « Travaux publics, génie et infrastructures » ;
- ajouter monsieur Frédéric Broué en tant que membre du comité « Travaux publics, génie et infrastructures ».

**ADOPTÉE**

**2018-04-188 Approbation du règlement d'emprunt numéro 105 – Acquisition de deux (2) véhicules incendie - Régie incendie des Monts**

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement numéro 105 décrétant un emprunt et une dépense de 2 100 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) véhicules incendie ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution ;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le règlement d'emprunt numéro 105 de la Régie incendie des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 2 100 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) véhicules incendie.

**ADOPTÉE**

**2018-04-189 Ratification de la nomination d'un administrateur pour l'organisme Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE les règlements généraux du « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » prévoient le processus de nomination des administrateurs qui siégeront à son conseil d'administration ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil ratifie la nomination de madame Janie Patrice, à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'organisme « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts », en remplacement de monsieur Gilles Daoust.

**ADOPTÉE**

**2018-04-190 Subvention à un organisme sans but lucratif**

ATTENDU QUE la Ville désire apporter un appui financier à un organisme sans but lucratif ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention à l'organisme mentionné dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande approprié.

**ANNEXE A**

Organisme	Description	2018	Bon de commande
Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Laurentides	Activité-bénéfice - Tournoi de golf - 22 août 2018	660 \$	DG*284

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

**2018-04-191 Comptes payés – Mars 2018**

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de mars 2018 au montant de 3 114 625,15 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-04-192 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2018, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2018-03 sur la disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

**2018-04-193      Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de mars 2018.

**ADOPTÉE**

**2018-04-194      Projets financés par des sources diverses – Modification de la résolution 2018-02-75**

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier les sources de financement de ces projets ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération et locale, le conseil autorise le financement de projets à même les disponibilités des sources de financement telles que représentées à l'annexe ci-dessous ;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2018-02-75.

ANNEXE

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Agglomération (71-100-00-900)	
Projet	Montant
Requêtes judiciaires – Centre Sportif Damien-Héту	25 000 \$

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Migration informatique Acceo (71-200-10-104)	
Projet	Montant
Migration informatique – Perception / Taxation Acceo	80 000 \$

Financés par la réserve – Infrastructures P.A.R.C. (74-110-00-320)	
Projets	Montants
Stagiaire pour le service des travaux publics pour 2018	25 000 \$
Travaux planifiés pour 2018	685 000 \$

Ligne Info-Travaux	25 000 \$
--------------------	-----------

Financés par la réserve – Aqueduc imprévus (74-110-00-413)	
Projets	Montants
Finaliser la mise en service de l'usine de production d'eau potable	25 000 \$
Mise en place de mesures écoresponsables relativement à la consommation de l'eau potable	25 000 \$
Route de rinçage	25 000 \$

Financés par la réserve – Égouts imprévus (74-110-00-415)	
Projets	Montants
Améliorer l'état des postes de pompage des eaux usées	50 000 \$
Inventaire des stations de pompage des eaux usées	5 000 \$

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Développement économique (71-200-10-061)	
Projets	Montants
Gestion incubateur-accélérateur « La Manufacture »	50 000 \$
Lancement officiel du site internet	3 000 \$
Réalisation du projet Destination 2030 (Développement industriel, outils promotionnels, développement commercial et résidentiel du centre-ville, politique de services aux citoyens, groupe de travail qui aura comme mandat de proposer des projets immobiliers concrets pour le centre-ville, structure d'accueil pour les investisseurs, programme Perle, Tour du Lac en vélo, publiciser davantage les projets réalisés.)	100 000 \$
Réaménagement de la place Lagny – Quai Alouette	400 000 \$
Soutien à la Chambre de Commerce	30 000 \$

Financés par une affectation de la réserve – Stabilisation de la taxe d'égout (74-110-00-510)	
Projets	Montants
Améliorer l'état du réseau d'égout	200 000 \$
Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccords inversés d'égout	50 000 \$

Financés par la réserve – Matières résiduelles (74-110-00-450)	
Projets	Montants
Fourniture de conteneurs semi-enfouis	40 000 \$

**ADOPTÉE**

2018-04-195

**Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Année financière 2017**

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 11 avril 2018 annonçant le dépôt des rapports financiers par le trésorier, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport financier terminé le 31 décembre 2017 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et du rapport du vérificateur externe.

**ADOPTÉE**

**2018-04-196 Amendement à la résolution 2018-02-74 (Projets financés par le « Fonds de roulement – Ville »)**

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le terme de remboursement d'une dépense financière par le fonds de roulement et autorisée par la résolution numéro 2018-02-74 ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil modifie le terme de remboursement du projet « Amélioration de la flotte de véhicules » financés par le fonds de roulement selon un terme de 5 ans au lieu de 10 ans tel que spécifié à la résolution numéro 2018-02-74.

**ADOPTÉE**

**2018-04-197 Modifications des affectations- Ville**

ATTENDU QU'au budget 2017 des sommes étaient allouées à des fins spécifiques, dont les soldes de ces comptes restent disponibles, et qu'il y a lieu de les réserver ;

ATTENDU QUE la réserve « Stabilisation – taxes d'eau » (74-110-00-500) présente un solde négatif et qu'il y a lieu de renflouer ce compte ;

ATTENDU QU'il y a lieu de regrouper les sommes affectées au développement économique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de libérer le solde complet du poste 71-200-10-096 – Crues printanières ;

ATTENDU QU'il y a lieu de libérer le solde de l'excédent de fonctionnement affecté – Modélisation développement économique et de la transférer au poste 71-200-10-099;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les fonds nécessaires à la prochaine élection municipale ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise les transferts de fonds entre les postes listés en annexe pour le montant spécifié en regard de chacun d'eux.

Annexe

De :	Description du poste budgétaire	À :	Description du poste budgétaire	Montant
71-100-10-000	Excédent de fonctionnement non affecté	71-200-10-061	Excédent de fonctionnement affecté – Développement économique	395 503,69 \$
71-100-10-000	Excédent de fonctionnement non affecté	74-110-00-500	Réserve financière – Stabilisation taxes aqueduc	5 977,00 \$
71-100-10-000	Excédent de fonctionnement non affecté	74-110-00-510	Réserve financière – Stabilisation taxes égout	18 942,00 \$

74-110-00-413	Réserve – Aqueduc imprévus	74-110-00-500	Réserve « Stabilisation – taxes d'eau »	18 590,10 \$
71-200-10-089	Image de marque	71-200-10-061	Développement économique	145 000,00 \$
71-200-10-096	Crues printanières	71-100-00-000	Excédent de fonctionnement non affecté	122 262,40 \$
71-200-10-086	Excédent de fonctionnement affecté – Modélisation développement économique	71-200-10-099	Acquisition ou démolition d'immeuble	25 000,00 \$,
71-100-00-000	Excédent de fonctionnement non affecté	74-110-00-145	Réserve financière « Élections »	50 000,00 \$
71-200-10-078	Excédent de fonctionnement affecté – Travaux suite aux aléas météorologiques	71-200-10-099	Excédent de fonctionnement affecté – Acquisition/ démolition d'immeuble	150 000,00 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les écritures nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

**2018-04-198**

**Modification de la nomenclature de certains postes d'excédents de fonctionnements affectés - Ville**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la nomenclature de certains postes d'excédents de fonctionnements affectés ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la modification de la nomenclature des postes listés en annexe.

Annexe

Poste	Nomenclature initiale	Nouvelle nomenclature
71-250-00-932	Réfrigération glace Centre sportif	Requête juridique – Centre sportif
71-200-10-078	Travaux suite aux fortes pluies	Travaux suite aux aléas météorologiques
71-200-10-093	Mandat urbanisme	Dossiers juridiques – Urbanisme
71-200-10-101	Terrain borne sèche	Bornes sèches ou réservoir incendie
71-200-10-099	Acquisitions d'immeubles	Acquisitions ou démolition d'immeubles

**ADOPTÉE**

**2018-04-199**

**Projets financés par des sources diverses**

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;



ATTENDU la nécessité de procéder à une étude des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur nord du lac des Sables en vue de la réalisation de projets de développement immobilier ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le financement du projet « Barrage Lac Quenouille » par l'excédent de fonctionnement affectés pour les projets divers (71-200-10-016) pour un montant de 3 000 \$ ;

QU'à même la réserve « aqueduc et égout », le conseil autorise le financement d'un montant maximum de 6 800,00 \$ du poste budgétaire 02-413-10-521 et un montant maximum de 6 800,00 \$ du poste budgétaire 02-415-10-521, pour couvrir le coût d'une étude pour l'alimentation en eau potable et en eaux usées du secteur nord du lac des Sables ;

QUE le conseil autorise le financement à même les crédits disponibles de la « réserve – Aqueduc imprévu » (74-110-00-413) pour les projets suivants :

Projets	Montant
Améliorer l'état des vannes de rue	10 000 \$
Inventorier les stations de pompage des eaux usées	5 000 \$
Changer les entrées de plomb	25 000 \$
Améliorer l'état des bornes-fontaines	10 000 \$

QU'à même les crédits disponibles du « Fonds de roulement – Bâtiments », le conseil autorise le financement des projets listés en annexe, remboursable selon la période indiquée en regard de chacun d'eux, le tout débutant en 2019.

Annexe

Projets	Montant	Période de remboursement
Aménagement extérieur – Hôtel de Ville	15 000 \$	3 ans
Génératrice à l'hôtel de Ville	20 000 \$	4 ans

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les écritures nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Avis de motion**    **Avis de motion du règlement numéro 2018-M-260 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles**

Je, Jean Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte d'un règlement numéro 2018-M-260 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

**2018-04-200**    **Présentation du projet de règlement 2018-M-260 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles**

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de règlement numéro 2018-M-260 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion      Avis de motion - Règlement numéro 2018-M-262 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention et l'entretien des systèmes de traitement**

Je, Marc Tassé, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte d'un règlement numéro 2018-M-262 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention et l'entretien des systèmes de traitement.

**2018-04-201      Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-262 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention et l'entretien des systèmes de traitement**

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de Règlement numéro 2018-M-262 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention et l'entretien des systèmes, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2018-04-202      Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 2018-EM-256**

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter faite pour le règlement numéro 2018-EM-256, la greffière a dressé le certificat et en a fait lecture, conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du certificat de la greffière établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 4 avril 2018 pour le *Règlement numéro 2018-EM-256 ordonnant l'exécution de travaux liés à l'amélioration de l'alimentation en eau potable, à l'installation de compteurs d'eau et autres appareils ainsi que l'acquisition des biens requis, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des imprévus et frais incidents, un emprunt de 725 000 \$.*

**ADOPTÉE**

**2018-04-203      Adoption du règlement numéro 2018-M-258 relatif aux opérations de déneigement sur les chemins dont l'entretien est à la charge de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 497 du *Code de la Sécurité routière* un surveillant circulant à pied est requis lors d'opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins ;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 626 du même code, une municipalité peut, par adoption d'un règlement, autoriser, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 mars 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté au conseil lors de sa séance du conseil tenue le 20 mars 2018 et dont il a pris acte ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (RLRQ c C-19)*, tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;

ATTENDU QUE copie du règlement a été mise à la disposition du public au plus tard deux jours précédant la séance au cours duquel le règlement est adopté et dès le début de cette séance ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2018-M-258 relatif aux opérations de déneigement sur les chemins dont l'entretien est à la charge de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

2018-04-204

**Adoption du règlement numéro 2018-U53-73 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de créer la zone « Hb 733 » à même une partie des zones « Ha 722 » ET « Ha 723 » et de modifier les grilles des usages et des normes des zones « Hc 101 », « Hc 107 », « Vc 501 » ET « Ha 603 » à l'égard des catégories d'usage résidentiel et des normes correspondantes**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE le conseil entend créer la zone « Hb 733 » à même une partie des zones « Ha 722 » et « Ha 723 » et y autoriser les catégories d'usage « Habitation unifamiliale » (h1) et « Habitation bifamiliale, trifamiliale » (h2) ainsi que les normes correspondantes ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones « Hc 101 », « Hc 107 », « Vc 501 » et « Ha 603 » à l'égard des catégories d'usage résidentiel et des normes correspondantes notamment de la manière suivante :

1o pour la zone « Vc 501 » : par l'ajout de la catégorie d'usage « Projet intégré d'habitation » (h5), l'ajout de l'application des dispositions du règlement relatives au « *PIIA 013 travaux de construction dans certaines zones* » et le retrait des catégories d'usage « commerce d'hébergement » (c13) et « commerce de récréation intérieur » (c9), ainsi que les normes correspondantes ;

2o pour la zone « Hc 101 » : par l'ajout des catégories d'usage « Habitation trifamiliale » (h2), et « Projet intégré d'habitation » (h5), par la modification de la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale » (h3) par l'augmentation de la densité à un maximum de 12 unités de logement « Habitation multifamiliale » (h3), l'ajout de l'application des dispositions du règlement relatives au « *PIIA 013 travaux de construction dans certaines zones* » et le retrait de la catégorie d'usage « Habitation en commun » (h4) ,ainsi que les normes correspondantes ;

3o pour la zone « Hc 107 » : par l'ajout des catégories d'usage « Habitation trifamiliale » (h2) et « Projet intégré d'habitation » (h5), l'ajout de l'application des dispositions du règlement relatives au « *PIIA 013 travaux de construction dans certaines zones* » et le retrait de la catégorie d'usage « Habitation en commun » (h4), ainsi que les normes correspondantes ;

4o pour la zone « Ha 603 » : par l'ajout de la catégorie d'usage « Habitation bifamiliale » (h2) ainsi que les normes correspondantes ;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2018-U53-73 s'est tenue le 27 février 2018 à 19h00 à la salle du conseil ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du second projet de règlement, aucune demande de participation à un référendum n'a été signée et reçue dans le délai requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 mars 2018 ;

ATTENDU QUE copie du règlement a été mise à la disposition du public au plus tard deux jours précédant la séance au cours duquel le règlement est adopté et dès le début de cette séance ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2018-U53-73 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de créer la zone « Hb 733 » à même une partie des zones « Ha 722 » et « Ha 723 » et de modifier les grilles des usages et des normes des zones « Hc 101 », « Hc 107 », « Vc 501 » et « Ha 603 » à l'égard des catégories d'usage résidentiel et des normes correspondantes, tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

2018-04-205

#### **Adoption du second projet de règlement numéro 2018-U53-74 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 – Modifications générales**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE le conseil entend ajouter les définitions suivantes au règlement : « chambre à coucher », « garage résidentiel détaché » et « garage résidentiel intégré » ;

ATTENDU QUE le conseil entend remplacer les définitions suivantes au règlement : « garage résidentiel », « garage résidentiel attenant », « résidence de tourisme » et « serre domestique » ;

ATTENDU QUE le conseil entend remplacer la définition de la catégorie d'usage habitation bifamiliale et trifamiliale ;

ATTENDU QUE le conseil entend remplacer l'article concernant l'application des marges afin de préciser la méthode de calcul de la distance du bâtiment par rapport à la ligne de propriété ;

ATTENDU QUE le conseil entend remplacer les dispositions prévues pour la location court séjour afin d'implanter de nouvelles conditions pour l'usage ;

ATTENDU QUE le conseil entend remplacer les dispositions applicables pour les garages résidentiels et abris d'auto permanents afin d'ajuster les normes d'implantation applicables ;

ATTENDU QUE le conseil entend remplacer l'article sur les aires tampons et écrans visuels requis pour les usages contraignants et y ajouter l'exemption d'aménagement d'une aire tampon par rapport à la limite de l'autoroute 15 Nord pour la zone « Ca 713 »;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitation dans la zone « Vc 909 » ;

ATTENDU QUE le conseil entend abroger les dispositions particulières relatives à l'usage de friperie dans la zone « Cv 226 » ;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2018-U53-74 s'est tenue le 9 avril 2018 à 19h00 à la salle du conseil ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2018-U53-74 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les dispositions générales, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion      Avis de motion du règlement numéro 2018-U53-74 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 – Modifications générales**

Je, Marc Tassé, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2018-U53-74 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 – Modifications générales.

Ce projet de règlement a pour objet ce qui suit :

ajouter ou modifier les définitions suivantes au règlement : « chambre à coucher », « garage résidentiel détaché » et « garage résidentiel intégré », « garage résidentiel », « garage résidentiel attenant », « résidence de tourisme » et « serre domestique » ;  
remplacer la définition de la catégorie d'usage habitation bifamiliale et trifamiliale afin d'autoriser l'aménagement de logement au sous-sol;  
remplacer l'article concernant l'application des marges afin de préciser la méthode de calcul de la distance du bâtiment par rapport à la ligne de propriété ;  
remplacer les dispositions prévues pour la location court séjour afin d'implanter de nouvelles conditions pour l'usage additionnel à l'usage principal d'habitation ;

- remplacer les dispositions applicables pour les garages résidentiels et abris d'auto permanents afin d'ajuster les normes d'implantation applicables ;
- remplacer l'article sur les aires tampons et écrans visuels requis pour les usages contraignants et y ajouter l'exemption d'aménagement d'une aire tampon par rapport à la limite de l'autoroute 15 Nord et ajouter l'exemption pour la zone « Ca 713 »;
- modifier les dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitation dans la zone « Vc 909 » en remplaçant les normes applicables pour les revêtements extérieurs et de toiture, en y ajoutant des normes sur l'aménagement des stationnements, en modifiant les marges de recul pour tout bâtiment ou construction;
- abroger les dispositions particulières relatives à l'usage de friperie dans la zone « Cv 226 ».

**2018-04-206      Adoption du second projet de règlement numéro 2018-U53-75 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 afin de créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone « Ca 713 », à l'égard des catégories d'usage commercial et des normes correspondantes**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE le conseil entend créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et y autoriser la catégorie d'usage « Conservation » (co1) ainsi que les normes correspondantes ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les usages autorisés pour la zone « Ca 713 » à l'égard des catégories d'usage résidentiel et commercial ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :

- 1o l'ajout des catégories d'usage « Projet intégré commercial » (c19) et « Commerce artériel léger » (c5),
- 2° le retrait des catégories d'usage « Commerce de détail » (c1), « Commerce de récréation intérieure » (c9), « Commerce de restauration » (c12), « Commerce d'hébergement » (c13), « Centre commercial » (c14) et « Habitation en commun » (h4),
- 3° l'ajout de l'application du règlement de « PIIA 013 travaux de construction dans certaines zones » ainsi que les normes correspondantes ;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2018-U53-75 s'est tenue le 9 avril 2018 à 19h00 à la salle du conseil ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2018-U53-75 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone « Ca 713 » à l'égard des catégories d'usage commercial, tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

**Avis de motion**      **Avis de motion du règlement numéro 2018-U53-75 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 afin de créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone « Ca 713 », à l'égard des catégories d'usage commercial et des normes correspondantes**

Je, Marc Tassé, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2018-U53-75 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 afin de créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone « Ca 713 », à l'égard des catégories d'usage commercial et des normes correspondantes.

Ce projet de règlement a pour objet ce qui suit :

- a. créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et y autoriser la catégorie d'usage « Conservation » (co1) ainsi que les normes correspondantes ;
- b. modifier les usages autorisés pour la zone « Ca 713 » à l'égard des catégories d'usage résidentiel et commercial ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :
  - 1o l'ajout des catégories d'usage « Projet intégré commercial » (c19) et « Commerce artériel léger » (c5),
  - 2o le retrait des catégories d'usage « Commerce de détail » (c1), « Commerce de récréation intérieure » (c9), « Commerce de restauration » (c12), « Commerce d'hébergement » (c13), « Centre commercial » (c14) et « Habitation en commun » (h4),
  - 3o l'ajout de l'application du règlement de « PIIA 013 travaux de construction dans certaines zones » ainsi que les normes correspondantes.

**2018-04-207**      **Adoption du règlement numéro 2018-U52-2 modifiant le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52 – modification aux exemptions à l'application de certaines conditions sur la délivrance d'un permis de construction**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52 ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les exemptions à l'application de certaines conditions sur la délivrance d'un permis de construction ;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme et au document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2018-U52-2 s'est tenue le 5 avril 2018 à 19h00 à la salle du conseil ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 mars 2018 ;

ATTENDU QU'afin de se conformer à l'avis préliminaire reçu de la MRC des Laurentides, le projet de règlement a été modifié ;

ATTENDU QUE copie du règlement a été mise à la disposition du public au plus tard deux jours précédant la séance au cours duquel le règlement est adopté et dès le début de cette séance ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2018-U52-2 modifiant le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52 – modification aux exemptions à l'application de certaines conditions sur la délivrance d'un permis de construction, tel qu'annexé à la présente.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion      Avis de motion - Règlement numéro 2018-M-259 sur la gestion contractuelle**

Je, Frédéric Broué, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte du règlement numéro 2018-M-259 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Ce projet de règlement a pour objet d'abroger l'article 10.

**2018-04-208      Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-259 sur la gestion contractuelle**

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de règlement numéro 2018-M-259 sur la gestion contractuelle, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion      Avis de motion - Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics**

Je, Jean Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte du règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics.

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir la publication de tous les avis publics municipaux sur le site internet de la Ville, en remplacement de la publication dans le journal local.

**2018-04-209      Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **2018-04-210 Nomination d'un directeur général par intérim**

ATTENDU QU'à compter du vendredi 29 juin à 16h00, monsieur Denis Savard n'occupera plus la fonction de directeur général selon les termes de l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer le remplacement du directeur général ;

ATTENDU QUE monsieur Alain Paquette accepte d'assurer l'intérim de la fonction de directeur général ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil confirme la nomination de monsieur Alain Paquette au poste de directeur général par intérim ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relativement à cette nomination ;

QUE le directeur du Service des ressources humaines soit autorisé à apporter les ajustements prévus à la Politique portant sur la rémunération du personnel cadre.

**ADOPTÉE**

### **2018-04-211 Approbation des ajustements et progression des échelles salariales du personnel cadre**

ATTENDU QUE la Politique portant sur la rémunération du personnel cadre prévoit la méthodologie pour établir les ajustements des salaires ;

ATTENDU la recommandation du comité ressources humaines en date du 13 avril 2018 relative aux ajustements des salaires ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur du Service des ressources humaines à donner effet aux ajustements des salaires, tels que substantiellement présentés.

**ADOPTÉE**

### **2018-04-212 Poste de coordonnateur bâtiments, parcs, et plateaux sportifs - Confirmation**

ATTENDU QUE la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche du coordonnateur bâtiments, parcs, et plateaux sportifs est complétée ;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture et du directeur du Service des ressources humaines ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil confirme monsieur Maxime Hervieux au poste de coordonnateur bâtiments, parcs, et plateaux sportifs, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.



## ADOPTÉE

### 2018-04-213 **Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs et de la culture**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine l'embauche comme personne salariée saisonnière pour les besoins du Service des loisirs et de la culture au cours de l'année 2018, des personnes dont le nom apparaît en annexe A ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN) ;

QUE le conseil autorise l'embauche comme personne salariée saisonnière, pour les besoins du Service des loisirs et de la culture, des personnes dont le nom apparaît en annexe B ci-jointe pour occuper, au cours de l'année 2018, un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi qui sera déterminée par le directeur du Service concerné, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

#### ANNEXE A

Nom	Prénom	Fonction principale	Date de début
Gélinas	Gabrielle	Responsable des plages	24 mars 2018
L'Allier	Nicholas	Assistant-responsable plages	24 mars 2018
Bernard	Alec	Assistant-responsable plages	24 mars 2018
Tellier	Sylvie	Responsable horticulture	5 avril 2018

#### ANNEXE B

Nom	Prénom	Fonction principale
Poulin-Busque	Nicholas	Responsable embellissement
Bertrand-Delavis	Julien	Responsable embellissement
Castonquay	Anne-Sophie	Surveillant sauveteur
Pagé	Louis-Olivier	Surveillant sauveteur
Bernard	Derek	Surveillant sauveteur
Éthier	Loris	Surveillant sauveteur
Fournelle-Caron	Marie-Sophie	Surveillant sauveteur
Lavertu	Vincent	Surveillant sauveteur
Coutu	Maude	Surveillant sauveteur
Dionne	Annie	Surveillant sauveteur
Giroux-Huppé	Mathieu	Surveillant sauveteur
McQuillan	Alice	Surveillant sauveteur
Perron	Charles	Surveillant sauveteur
Capone	Camélie	Assistant-surveillant sauveteur
Lortie	Xavier	Assistant-surveillant sauveteur
Therrien	Miriam	Assistant-surveillant sauveteur
Chevalier	Audrey	Assistant-surveillant sauveteur
Vanderbellen	Kyra	Assistant-surveillant sauveteur
Daval	Catherine	Caissière
Guillemette	Sandrine	Caissière

Carle	Marie-Maxime	Caissière
Gélinas	Sophie	Caissière
Cyr-St-André	Mélina	Caissière
Landry	Karianne	Caissière
Charette	Arianne	Caissière
Desjardins	Guillaume	Préposé à l'embellissement
Bertrand	Nicolas	Préposé à l'embellissement
Bruens-Turmel	Christopher	Préposé à l'embellissement
Daval	Nicolas	Préposé à l'embellissement
Gélinas	Renaud	Préposé à l'embellissement
Guay-Fortier	Victor	Préposé à l'embellissement
Guillemette	Robin	Préposé à l'embellissement
Gibbons	Gabriel	Préposé à l'embellissement
Therrien	Mickaël	Préposé à l'embellissement
Grégoire	Charles	Préposé à l'embellissement
Deschamps	Antoine	Préposé à l'embellissement
Guérin	Hugo	Préposé à l'embellissement
Rioux-Gobeil	Guillaume	Préposé à l'embellissement
Hardy-Paquette	Felip	Préposé à l'embellissement
Desjardins	Marie-Eve	Préposé à l'embellissement
Kominik	Catherine	Préposé à l'embellissement
Cloutier	Marvse	Animateur
Vaillancourt	Vanessa	Animateur
Drapeau-Préagent	Étienne	Animateur
Pagé	Alanie	Animateur
Lynch	Shaun	Animateur
Guérin	Chloé	Animateur
Pagé	Charles-Olivier	Animateur
Grand-Maison	Philippe	Animateur
Iutras	Cédric	Animateur
Deslauriers	Benjamin	Animateur
Kominik	Elisabeth	Animateur
Lortie	Pénélope	Animateur
Denis	Ariane	Animateur
Grand-Maison	Édward	Animateur
Vézina-Wutzke	Sarah	Animateur
Campeau	Maëlle	Animateur
McMartin-Boutin	Chanel	Animateur
Lévesque	Anaëlle	Animateur

## ADOPTÉE

**2018-04-214**

### **Modification du contrat de travail du directeur général adjoint et directeur de la Planification stratégique et de l'organisation du territoire**

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre monsieur Jean Léo Legault, conseiller, et monsieur Benoit Fugère, l'actuel directeur général adjoint et directeur de la Planification stratégique et de l'organisation du territoire, relativement à la terminaison du mandat de ce dernier à ce titre et relativement à sa retraite, dont rapport a été fait par M. Legault aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT les paramètres substantiellement négociés et sur lesquels M. Legault, pour le conseil, et M. Fugère se sont entendus relativement à une entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance, visant à prévoir de façon ordonnée la transition vers la retraite par M. Fugère, de façon à prévenir tout litige entre la Ville et M. Fugère ;

CONSIDÉRANT que le texte matérialisant ces paramètres substantiellement mentionnés au conseil sera signé dans un proche avenir, et qu'à ce moment, un plan de communication interne et externe sera déployé, pour annoncer aux personnes à l'emploi de la Ville et aux personnes à l'externe le départ vers la retraite de M. Fugère et le mouvement de personnel qui s'ensuivra ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte les paramètres qui lui ont été substantiellement présentés relatifs à la conclusion d'une entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance visant le départ à la retraite ordonné et sans litige de monsieur Benoit Fugère, l'actuel directeur général adjoint et directeur de la Planification stratégique et de l'organisation du territoire ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document matérialisant l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance selon les paramètres substantiellement présentés aux membres du conseil ;

QUE le directeur du Service des ressources humaines soit autorisé à mettre en application cette entente conformément aux termes, modalités et conditions établis.

**ADOPTÉE**

### **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **2018-04-215 Adjudication de contrat – Travaux de réfection du barrage du lac Byette – Appel d'offres numéro GI -2018-002T**

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre (4) soumissions suite à son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-002T ;

ATTENDU la recommandation de la société « Les Consultants S.M. inc. » datée du 21 mars 2018 pour l'octroi du contrat pour la réfection du barrage du lac Byette à la société « Gelco Construction inc. » ;

ATTENDU la recommandation du directeur Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde à la société « Gelco Construction inc. » un contrat pour des travaux de réfection du barrage du lac Byette pour un montant de 210 404,25 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2018-002T ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*6268.

**ADOPTÉE**

#### **2018-04-216 Adjudication de contrat – Fourniture de matériaux – 2000 tonnes métriques de béton bitumineux en vrac - Appel d'offres numéro TP-2018-003**

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions suite à son appel d'offres public numéro TP 2018-003 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde à la société « 9188-9329 Québec inc. » faisant affaire sous le nom « Asphalte Ste-Agathe », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 2000 tonnes métriques de béton bitumineux en vrac pour un montant de

158 458,55 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2018-003 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*6071.

**ADOPTÉE**

**2018-04-217 Adjudication de contrat – Marquage de chaussée – Appel d'offres TP-2018-010**

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions suite à son appel d'offres sur invitation numéro TP-2018-010 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde à la société « Marquage et Traçage du Québec inc. » un contrat pour le marquage de chaussée pour un montant de 66 938,81 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2018-010 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*6287.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**2018-04-218 Adoption d'un programme de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse**

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager la pratique d'activités sportives auprès des jeunes Agathois ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager la persévérance et reconnaître l'excellence chez les jeunes sportifs ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le programme de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse, tel que substantiellement présenté, et nomme messieurs Frédéric Broué et Sylvain Marinier ainsi que madame Brygitte Foisy à titre de membre du comité de sélection des candidatures.

**ADOPTÉE**

**2018-04-219 Adjudication de contrat – Plan d'intégration en art public**

ATTENDU QUE la Ville souhaite élaborer un plan d'action en art public visant notamment l'identification de lieux propices à l'intégration d'art public sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un tel plan s'intègre au projet de revitalisation urbaine, l'un des chantiers du plan stratégique « Destination 2030 » ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil octroie un contrat de services à monsieur Michel Depatie pour la réalisation d'un plan d'intégration d'art public, et ce, pour un montant de 10 922,62 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 29 mars 2018, telle que substantiellement présentée;

QUE le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services et tout document pour donner effet à la présente;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-02-729-20-459 selon le bon de commande numéro CC\*850.

#### ADOPTÉE

#### 2018-04-220 **Tour du lac 2018 - Fermeture des rues et autorisations**

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'est engagée en 2013 à aménager un circuit cyclable sécuritaire autour du lac des Sables afin d'offrir aux cyclistes et piétons un circuit panoramique unique ;

ATTENDU QUE ce circuit cycliste s'inscrit comme une boucle de la route verte ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite convier la population à un événement festif et familial axé sur la pratique du vélo et l'exercice physique, lequel se tiendra le dimanche 10 juin 2018, entre 9 h et 12 h ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser un événement en lien avec les saines habitudes de vie à la Place Lagny dans le cadre de l'inauguration, en 2017, du circuit cyclable sur les chemins ceinturant le lac des Sables ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

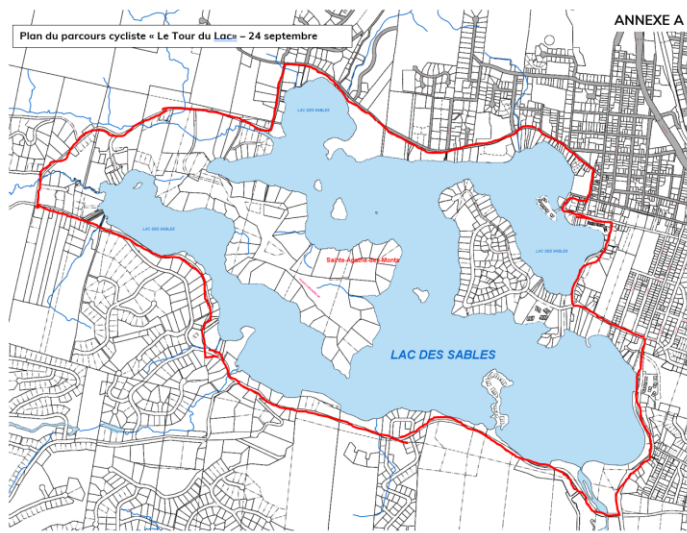
QUE le conseil, pour la tenue d'un événement familial appelé « Le Tour du lac », qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018, autorise ; entre 9 h et 12 h :

- la fermeture partielle des rues, selon le déplacement du peloton des cyclistes, selon le circuit et la liste des rues concernées identifiés aux annexes A et B ;
- l'utilisation d'un système de son amplifié pour assurer l'animation sur le site de la Place Lagny et sur le parcours ;
- l'utilisation du site de la Place Lagny y compris le stationnement, par l'équipe du Service des loisirs et de la culture pour créer de l'animation ;

QUE le conseil demande l'assistance requise de la Sûreté du Québec pour escorter le peloton qui circulera dans les rues autour du lac des Sables et que les services d'urgence soient informés de la tenue de ladite activité ;

QUE le conseil demande un permis au ministère des Transports du Québec pour emprunter sa route, soit la route 329 Sud identifiée par l'odonyme « rue Saint-Venant ».

Annexe A



#### Annexe B

- Rue Principale Ouest : entre la rue Saint-Vincent et le quai Alouette (rue Larocque Ouest) ;
- Rue Larocque Ouest : entre le quai Alouette et l'avenue Nantel ;
- L'avenue Nantel : entre la rue Larocque Ouest et la rue Major ;
- La rue Major : entre l'avenue Nantel et la rue Saint-Venant ;
- La rue Saint-Venant : entre la rue Major et le chemin Lac-des-Sables ;
- Le chemin Lac-des-Sables : entre la rue Saint-Venant et le chemin Tour-du-Lac ;
- Le chemin Tour-du-Lac : entre le chemin Lac-des-Sables et la rue Saint-Louis ;
- La rue Saint-Louis : entre le chemin Tour-du-lac et la rue Principale Ouest.

#### ADOPTÉE

#### 2018-04-221 Course de la persévérance – 1<sup>er</sup> mai 2018

ATTENDU QUE la course de la persévérance est une initiative de l'École Fleur des Neiges ;

ATTENDU QUE cet évènement permet de rassembler tous les élèves des écoles primaires de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE le conseil désire donner son appui à cet évènement qui se veut un tremplin pour l'activité physique chez nos jeunes ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil, pour la tenue de l'évènement « Course de la persévérance » qui aura lieu le 1er mai 2018, selon le parcours décrit à l'annexe A, autorise la fermeture de la rue Sainte-Agathe, de la rue Saint-Paul à Saint-Henri, de 8h30 à 14h30, à la condition que le personnel de l'École Fleur des Neiges sous l'autorité de la Commission scolaire des Laurentides :

- assure la redirection des automobilistes durant cette période ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 M\$) pour ses bénévoles et pour l'évènement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises .

#### ANNEXE A

Le parcours se fait presque exclusivement sur les trottoirs au centre-ville.

Le parcours est le suivant :

Départ de l'école Fleur des Neiges sur la rue Sainte-Agathe, monter sur la rue Saint-Henri jusqu'à Saint-Vincent, droite sur Saint-Paul puis à droite sur Sainte-Agathe.

#### **ADOPTÉE**

#### **2018-04-222 Bail aux fins d'exploitation d'une école et d'un club de voile**

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des bâtiments aménagés sur la plage Major désignés sous le nom de « École de voile » ;

ATTENDU QUE l'organisme « École de voile Ste-Agathe-des-Monts inc. » exploite depuis 1980 une école de voile et offre des activités nautiques non motorisées sur le site de la plage Major ;

ATTENDU QUE cet organisme a présenté un plan stratégique qui satisfait aux attentes de la Ville et qui s'inscrit dans son programme Destination 2030 ;

ATTENDU QUE le bail actuel avec cet organisme vient à échéance le 30 avril 2018 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la location à l'organisme « École de voile Ste-Agathe-des-Monts inc. » du lot numéro 5 748 267 au cadastre du Québec, incluant les bâtiments servant de bureau, bloc sanitaire, voilerie et hangar, pour l'exploitation d'une école et d'un club de voile, selon les termes, conditions et modalités stipulés au bail, tel que substantiellement présenté.

QUE le conseil autorise la directrice du Service juridique et greffière à signer, pour et au nom de la Ville le bail et tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

#### **ADOPTÉE**

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **2018-04-223 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mars 2018**

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de mars 2018.

#### **ADOPTÉE**

#### **2018-04-224 Émission de constats**

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service de l'urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

#### ANNEXE

Adresses	Matricule	Descriptions infraction
108, rue Nicole	4500-82-0785	Fondation à ciel ouvert, travaux non conformes
110, rue Nicole	4500-82-0785	Fondation à ciel ouvert, travaux non conformes
Chemin Lazanik	4496-18-0515	Travaux sans permis, travaux non conformes, travaux sans certificat d'autorisation
730, rue Principale	4500-27-6374	Bâtiment endommagé et délabré

#### ADOPTÉE

**2018-04-225 Dans la zone Vc-971, la demande de dérogation mineure 2018-0033 à l'égard de l'immeuble situé, désigné comme étant une partie du lot 3 ainsi que les lots 3-5 et 3-6, tous du rang 9, du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Projet de lotissement majeur**

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 28 mars 2018, à l'égard de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0033, mentionnant que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite approfondir son analyse avant de statuer sur cette demande ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil reporte sa prise de décision à la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2018 et entendra à ce moment tout intéressé relativement à cette demande.

#### ADOPTÉE

**2018-04-226 Une partie du lot 3 ainsi que les lots 3-5 et 3-6, tous du rang 9, du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Développement d'une nouvelle rue et terrains résidentiels - PIIA Projet de lotissement majeur**

ATTENDU QU'un projet de lotissement majeur a été présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme le 22 mars 2018 et que plusieurs éléments demeurent à être évalués dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite approfondir son analyse avant de statuer sur cette demande ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE le conseil reporte sa prise de décision à la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2018 et entendra à ce moment tout intéressé relativement à cette demande.

#### ADOPTÉE

**2018-04-227 Demande d'un nouvel odonyme identifié de la partie du lot 3 du rang 9 du canton de Doncaster - Chemin du projet résidentiel Au bois du Rocher**

ATTENDU QUE les demandes de « PIIA 009 Projet lotissement majeur » et de dérogation mineure ont été présentées aux membres du comité consultatif d'urbanisme le 22 mars 2018 et que plusieurs éléments demeurent à être évalués dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QU'une demande d'un nouvel odonyme directement liée au projet de lotissement majeur a également été déposée et présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme à cette même séance ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite approfondir son analyse avant de statuer sur l'ensemble des demandes formulées pour ce projet ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil reporte sa prise de décision à la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2018 et entendra à ce moment tout intéressé relativement à cette demande.

#### ADOPTÉE

**2018-04-228 Dans la zone Vc-971, la demande de dérogation mineure 2018-0020 à l'égard de l'immeuble situé au 4718, 4790 et 4794, chemin Durocher - Bâtiments principaux et accessoires existants**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.1.1

- la superficie au sol du bâtiment principal projeté par rapport à la superficie du terrain existant de 10 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain minimal de 8 %.

Article 9.2.3 1) a)

- l'implantation d'un bâtiment principal existant portant l'adresse 4718 à être converti en un garage détaché à une distance de 3,53 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 15 mètres.

Article 9.6.9 2)

- l'implantation de la galerie existante du bâtiment portant l'adresse 4794 à une distance de 2,37 mètres de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant portant l'adresse 4794 à une distance de 1,70 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant portant l'adresse 4794 à une distance de 4,46 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 10 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant portant l'adresse 4790 à une distance de 1,69 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant portant l'adresse 4790 à une distance de 7,33 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.

Article 10.1.12

- l'implantation du bâtiment principal existant portant l'adresse 4794 à une distance de 4,34 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres ;

- l'implantation du bâtiment principal existant portant l'adresse 4794 à une distance de 4,74 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.

Article 10.2.1

- l'implantation d'une remise existante en cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière.

Le tout tel que montré au certificat de localisation X-63211 portant la minute 15912 de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 8 février 2018.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution, le cas échéant ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2018-0020 à l'égard de l'immeuble situé au 4718, 4790 et 4794, chemin Durocher - Bâtiments principaux et accessoires existants, pourvu que cette exigence soit respectée. :

- ✓ la revitalisation de la bande riveraine selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2018-04-229**

**Dans la zone Ha-105, la demande de dérogation mineure 2018-0023 à l'égard de l'immeuble situé au 69, rue Bazinet - Abri d'auto permanent existant et logement au sous-sol**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 8.3.6.4)

- l'aménagement d'un logement au sous-sol du bâtiment principal existant dont la hauteur du plancher fini au plafond fini de toutes les pièces habitables est de 2,23 mètres au lieu d'une mesure minimale de 2,3 mètres.

Article 9.2.3 1) b)

- l'implantation d'un abri d'auto attaché existant à une distance de 1,07 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au certificat de localisation 14555 portant la minute 257 de l'arpenteur-géomètre Marc-André Jutras en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution, le cas échéant ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2018-0023 à l'égard de l'immeuble situé au 69, rue Bazinet - Abri d'auto permanent existant et logement au sous-sol.

## ADOPTÉE

**2018-04-230 Dans la zone Vc-965, la demande de dérogation mineure 2018-0027 à l'égard de l'immeuble situé au 5302, chemin Prévost - Régulariser l'implantation existante du bâtiment**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,61 mètres de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 5 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation, portant la minute 5508, de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 10 janvier 2018.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution, le cas échéant ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2018-0027 à l'égard de l'immeuble situé au 5302, chemin Prévost - Régulariser l'implantation existante du bâtiment, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une attestation de conformité d'un professionnel compétent pour la localisation de la fosse septique.

## ADOPTÉE

**2018-04-231 Dans la zone In-816, la demande de dérogation mineure 2018-0037 à l'égard de l'immeuble projeté au 305, rue Brissette - Nombre de cases de stationnement et hauteur d'un mur de soutènement**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.8.3 1)

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour arrière d'une hauteur de 3,49 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres ;

Article 12.1.1

- l'aménagement d'une aire de stationnement projetée pourvue de 30 cases de stationnement pour desservir un bâtiment à vocation industrielle d'une superficie de plancher totale de 3 888,89 mètres carrés alors qu'un minimum de 38 cases est exigé.

Le tout tel que montré au plan projet Z-63350-4 préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la minute numéro 5543 en date du 22 mars 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution, le cas échéant ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2018-0037 à l'égard de l'immeuble projeté au 305, rue Brissette - Nombre de cases de stationnement et hauteur d'un mur de soutènement.

#### ADOPTÉE

**2018-04-232 670, rue Principale - Affichage « Olives et Aromates » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne sur le poteau d'enseigne existant, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager pour le long des lignes avant du terrain et pour la base du poteau d'enseigne ;
- ✓ le retrait de l'affichage temporaire et directionnel ;
- ✓ le retrait de l'éclairage existant sur le poteau d'enseigne ;
- ✓ l'application d'une nouvelle couche de peinture noire sur le poteau de l'enseigne existant ;
- ✓ refaire une nouvelle boîte à fleurs à la base du poteau ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Olives et Aromates », représentant dûment mandaté par « 7545240 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 159 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-233 500, rue Principale - Nouvelles enseignes d'identification et d'ambiance - « Les ameublements Serge Prévost inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de nouvelles enseignes d'identification et d'ambiance pour l'établissement commercial existant « Les ameublements Serge Prévost inc. » dans la zone Ca-707, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

le dépôt des photos ou images qui seront installées pour les enseignes d'ambiance autorisées, le tout à l'intérieur d'un cadre esthétique et muni d'un fini de protection adéquat et assurant la durabilité de celles-ci ;

- ✓ l'assujettissement de l'affichage autorisé à la garantie financière de 5 000 \$ exigée à la résolution 2017-05-343 afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Média Groupe inc. », représentant dûment mandaté par « Les ameublements Serge Prévost inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 579 461 et 5 579 462 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-234 60B, rue Principale Est - Enseigne à plat au bâtiment - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment pour permettre l'affichage du commerce « Mlle Penderie », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

la réduction de la superficie de l'enseigne ;

l'uniformité de l'éclairage existant par redistribution ou par l'ajout d'un col-de-cygne supplémentaire ;

le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Mlle Penderie », représentant dûment mandaté par « Les placements Fonds Durs inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 620 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-235 1, rue Saint-Bruno - Patio et moulures de portes - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil refuse le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la construction d'une galerie en bois traité sur le patio de béton existant en façade de la rue Saint-Bruno et à l'installation de moulures d'encadrement aux portes existantes sur cette même façade.

Cette demande est déposée par Jocelyn Fortier, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 941 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-236 61, rue Sainte-Agathe - Rénovations extérieures - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement du revêtement extérieur ainsi qu'à 10 fenêtres du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par le propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 521 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-237 77, rue Principale Est - Affichage sur poteau - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste au remplacement du poteau et de son affichage existant situé au coin des rues Sainte-Anne et Principale Est afin de mettre aux normes l'image de marque de la « Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité de des travaux.

Le tout tel que montré aux plans projets préparés par Louis Pelletier en date de janvier 2017.

Cette demande est déposée par la « Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-189-1 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

**2018-04-238 84, rue Principale Est - Modification de projet d'affichage - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à la modification du PIIA 2018-0002 concernant une enseigne à plat pour permettre l'affichage du « Restaurant chez Zazou S.E.N.C ».

Cette demande est déposée par « Société de gestion Gaudet & Sigouin inc. » représentant dûment mandaté par « Restaurant chez Zazou S.E.N.C », propriétaire de l'immeuble sis sur : le lot 5 581 629 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-239 112-114, rue Saint-Vincent - Rénovation d'un mur extérieur existant - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au retrait des fenêtres existantes au mur arrière au niveau de l'étage du bâtiment utilisé à des fins de logement.

Cette demande est déposée par Tania Colleret, copropriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 316 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-240**

**118A, rue Principale Est – Affichage - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste au remplacement des 2 enseignes sur potence existante, soit une en cour avant de la rue Principale Est et une autre en cour avant de la rue Saint-David, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux.

Cette demande est déposée par « Centre visuel des Monts », représentant dûment mandaté par « 168458 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 388 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2018-04-241**

**305, rue Brisette - Nouvelle construction, stationnement et aménagements « Origine Nature inc. » - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 017 Construction et aménagement le long de l'autoroute 15 qui consiste à la construction du nouveau bâtiment à vocation industrielle ainsi qu'à la réalisation des travaux d'aménagement extérieur et de stationnement requis dans le cadre du projet « Origine Nature inc. », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

le dépôt d'une proposition de revêtement extérieur alternative pour la partie arrière du bâtiment, minimisant davantage le réfléchissement et s'intégrant au milieu naturel présent ;

le dépôt d'un plan d'aménagement paysager pour l'aménagement conforme des espaces libres au pourtour du bâtiment ainsi qu'à l'intérieur des cours ainsi que la végétalisation du mur de soutènement projeté et du talus ;

le dépôt d'une proposition pour la gestion des matières résiduelles (déchets, récupération et matières compostables) ;

le dépôt d'une proposition d'éclairage à défilé absolu mettant en valeur le bâtiment et assurant la sécurité du site ;

le dépôt d'une proposition de clôture sécurisant la partie arrière du bâtiment, minimisant son impact visuel et ne prévoyant pas l'utilisation de barbelés ;

le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 15 000 \$ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan projet Z-63350-4 préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la minute numéro 5543 en date du 22 mars 2017, aux esquisses architecturales pour CCU de la firme ACDF Architecture en date du 22 mars 2018 ainsi qu'au plan de génie civil préparé par Équipe Laurence portant le numéro de dossier 62.90.02 en date du 22 mars 2018.

Cette demande est déposée par « Origine Nature inc. », représentant dûment mandaté par « Gestion J.G. Courchesne inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 6 138 969 ainsi qu'une partie du lot 6 138 968 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-04-242**

#### **Regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-Morin, Labelle et des Villes de Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-Morin, Labelle, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper ;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté, aux conseils municipaux des municipalités et Villes ci-dessus mentionnées, un projet d'entente de regroupement des offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-Morin, Labelle, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**2018-04-243**

#### **Renouvellement du bail de la bibliothèque temporaire – Modification de la résolution numéro 2018-03-114**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2018-03-114 et qu'il y a lieu d'apporter une modification ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil modifie la résolution numéro 2018-03-114 par le remplacement du 3<sup>e</sup> paragraphe de la résolution par le suivant :

- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense supplémentaire, au coût total de 4 610,25 \$ plus les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-702-37-681.

**ADOPTÉE**



2018-04-244

**Adhésion de la Municipalité de Val-Morin à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a manifesté son intention d'adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telle adhésion moyennant le consentement de toutes les municipalités déjà parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, il y a lieu d'établir les conditions d'adhésion devant être consignées dans une annexe à être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'adhésion de la Municipalité de Val-Morin, aux conditions suivantes, telles qu'elles apparaissent à la résolution numéro 496-03-2018 adoptée par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 14 mars 2018 ;

1. Toutes les municipalités déjà parties à l'entente devront autoriser cette adhésion ;
2. Ladite adhésion prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutefois, le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de Val-Morin ne débutera qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
3. La contribution financière exigible de la Municipalité de Val-Morin au chapitre des immobilisations antérieures est de 43 514 \$. Cette contribution pourrait être facturée par la RITL en 2019 ou en 2020, au choix de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)**

**MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC**

2018-04-245

**Levée de la séance**

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La directrice du Service juridique et greffière,  
Me Louise Boivin

## INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 17 AVRIL 2018

- 2018-04-182 Adoption de l'ordre du jour
- 2018-04-183 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2018
- 2018-04-184 Bibliothèque – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications – Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019
- 2018-04-185 Budget 2018 – Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2018-04-186 Adjudication de contrat – Place Lagny – Auvent rétractable
- 2018-04-187 Nomination des commissions permanentes, comité consultatif d'urbanisme et autres nominations - Modifications
- 2018-04-188 Approbation du règlement d'emprunt numéro 105 – Acquisition de deux (2) véhicules incendie - Régie incendie des Monts
- 2018-04-189 Ratification de la nomination d'un administrateur pour l'organisme Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts
- 2018-04-190 Subvention à un organisme sans but lucratif
- 2018-04-191 Comptes payés – Mars 2018
- 2018-04-192 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2018-04-193 Dépôt du rapport budgétaire
- 2018-04-194 Projets financés par des sources diverses – Modification de la résolution 2018-02-75
- 2018-04-195 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Année financière 2017
- 2018-04-196 Amendement à la résolution 2018-02-74 (Projets financés par le « Fonds de roulement – Ville »)
- 2018-04-197 Modifications des affectations- Ville
- 2018-04-198 Modification de la nomenclature de certains postes d'excédents de fonctionnements affectés - Ville
- 2018-04-199 Projets financés par des sources diverses
- Avis de motion Avis de motion du règlement numéro 2018-M-260 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
- 2018-04-200 Présentation du projet de règlement 2018-M-260 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
- Avis de motion Avis de motion - Règlement numéro 2018-M-262 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention et l'entretien des systèmes de traitement
- 2018-04-201 Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-262 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention et l'entretien des systèmes de traitement
- 2018-04-202 Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 2018-EM-256
- 2018-04-203 Adoption du règlement numéro 2018-M-258 relatif aux opérations de déneigement sur les chemins dont l'entretien est à la charge de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2018-04-204 Adoption du règlement numéro 2018-U53-73 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de créer la zone « Hb 733 » à même une partie des zones « Ha 722 » ET « Ha 723 » et de modifier les grilles des usages et des normes des zones « Hc 101 », « Hc 107 », « Vc 501 » ET « Ha 603 » à l'égard des catégories d'usage résidentiel et des normes correspondantes
- 2018-04-205 Adoption du second projet de règlement numéro 2018-U53-74 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 – Modifications générales
- Avis de motion Avis de motion du règlement numéro 2018-U53-74 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 – Modifications générales
- 2018-04-206 Adoption du second projet de règlement numéro 2018-U53-75 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 afin de créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone « Ca 713 », à l'égard des catégories d'usage commercial et des normes correspondantes

- Avis de motion Avis de motion du règlement numéro 2018-U53-75 modifiant le règlement de zonage numéro 2009- U53 afin de créer la zone « Cons 833 » à même une partie des zones « Vc 915 », « Vc 917 » et « Vc 918 » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone « Ca 713 », à l'égard des catégories d'usage commercial et des normes correspondantes
- 2018-04-207 Adoption du règlement numéro 2018-U52-2 modifiant le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52 – modification aux exemptions à l'application de certaines conditions sur la délivrance d'un permis de construction
- Avis de motion Avis de motion - Règlement numéro 2018-M-259 sur la gestion contractuelle
- 2018-04-208 Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-259 sur la gestion contractuelle
- Avis de motion Avis de motion - Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics
- 2018-04-209 Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics
- 2018-04-210 Nomination d'un directeur général par intérim
- 2018-04-211 Approbation des ajustements et progression des échelles salariales du personnel cadre
- 2018-04-212 Poste de coordonnateur bâtiments, parcs, et plateaux sportifs - Confirmation
- 2018-04-213 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs et de la culture
- 2018-04-214 Modification du contrat de travail du directeur général adjoint et directeur de la Planification stratégique et de l'organisation du territoire
- 2018-04-215 Adjudication de contrat – Travaux de réfection du barrage du lac Byette – Appel d'offres numéro GI -2018-002T
- 2018-04-216 Adjudication de contrat – Fourniture de matériaux – 2000 tonnes métriques de béton bitumineux en vrac - Appel d'offres numéro TP-2018-003
- 2018-04-217 Adjudication de contrat – Marquage de chaussée – Appel d'offres TP-2018-010
- 2018-04-218 Adoption d'un programme de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse
- 2018-04-219 Adjudication de contrat – Plan d'intégration en art public
- 2018-04-220 Tour du lac 2018 - Fermeture des rues et autorisations
- 2018-04-221 Course de la persévérance – 1<sup>er</sup> mai 2018
- 2018-04-222 Bail aux fins d'exploitation d'une école et d'un club de voile
- 2018-04-223 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mars 2018
- 2018-04-224 Émission de constats
- 2018-04-225 Dans la zone Vc-971, la demande de dérogation mineure 2018-0033 à l'égard de l'immeuble situé, désigné comme étant une partie du lot 3 ainsi que les lots 3-5 et 3-6, tous du rang 9, du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Projet de lotissement majeur
- 2018-04-226 Une partie du lot 3 ainsi que les lots 3-5 et 3-6, tous du rang 9, du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Développement d'une nouvelle rue et terrains résidentiels - PIIA Projet de lotissement majeur
- 2018-04-227 Demande d'un nouvel odonyme identifié de la partie du lot 3 du rang 9 du canton de Doncaster - Chemin du projet résidentiel Au bois du Rocher
- 2018-04-228 Dans la zone Vc-971, la demande de dérogation mineure 2018-0020 à l'égard de l'immeuble situé au 4718, 4790 et 4794, chemin Durocher - Bâtiments principaux et accessoires existants
- 2018-04-229 Dans la zone Ha-105, la demande de dérogation mineure 2018-0023 à l'égard de l'immeuble situé au 69, rue Bazinet - Abri d'auto permanent existant et logement au sous-sol
- 2018-04-230 Dans la zone Vc-965, la demande de dérogation mineure 2018-0027 à l'égard de l'immeuble situé au 5302, chemin Prévost - Régulariser l'implantation existante du bâtiment
- 2018-04-231 Dans la zone In-816, la demande de dérogation mineure 2018-0037 à l'égard de l'immeuble projeté au 305, rue Brisette - Nombre de cases de stationnement et hauteur d'un mur de soutènement
- 2018-04-232 670, rue Principale - Affichage « Olives et Aromates » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2018-04-233 500, rue Principale - Nouvelles enseignes d'identification et d'ambiance - « Les ameublements Serge Prévost inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

- 2018-04-234 60B, rue Principale Est - Enseigne à plat au bâtiment - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-04-235 1, rue Saint-Bruno - Patio et moulures de portes - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2018-04-236 61, rue Sainte-Agathe - Rénovations extérieures - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2018-04-237 77, rue Principale Est - Affichage sur poteau - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-04-238 84, rue Principale Est - Modification de projet d'affichage - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-04-239 112-114, rue Saint-Vincent - Rénovation d'un mur extérieur existant - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2018-04-240 118A, rue Principale Est – Affichage - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-04-241 305, rue Brissette - Nouvelle construction, stationnement et aménagements « Origine Nature inc. » - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15
- 2018-04-242 Regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-Morin, Labelle et des Villes de Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts
- 2018-04-243 Renouvellement du bail de la bibliothèque temporaire – Modification de la résolution numéro 2018-03-114
- 2018-04-244 Adhésion de la Municipalité de Val-Morin à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL)
- 2018-04-245 Levée de la séance